



HONORAIRES

Prix de vente	Commission
De 0 à 100.000 €	10% T.T.C
De 100.001 à 250.000 €	7% T.T.C
A partir de 250.001 et au-delà	5% T.T.C

Estimation de votre bien immobilier offerte dans le cadre d'un projet de vente avec notre agence.

Avis de valeur : 150 € HT

HONORAIRES ACTE DE LOCATION D'HABITATION LOI 1989 :

HONORAIRES DE VISITES, CONSTITUTION DE DOSSIER ET REDACTION DE BAIL

12 € ttc par m² pour le bailleur et 12 € ttc par m² pour le locataire

HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX

3 € ttc par m² pour le bailleur et 3 € ttc par m² pour le locataire

REMUNERATION TOTALE A LA CHARGE DU BAILLEUR Un mois de loyer charges comprises en ce inclus les 12€ ttc/m² de surface habitable pour les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail ET les 3€ ttc/m² de surface habitable pour les honoraires de réalisation de l'état des lieux

HONORAIRES ACTE DE LOCATION DE PARKING : forfait de 300 euros TTC (A partager 50% locataire – 50% bailleur) VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIION DE BAUX (HORS TVA) : 10 % HT DE LA CESSIION, MAJOREE DE 10 % DU LOYER TRIENNAL H.T. ET H.C.
LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNEL (HORS TVA) : 10 % HT DU LOYER TRIENNAL H.T. ET H.C. AVEC UN MINIMA DE 3 000 EUROS